

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mardi 13 décembre 2022 à compter de 13 h 15. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
R. Mundle, vice-président (vidéoconférence)
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)
M. O'Brien
J. McWhirter (vidéoconférence)
M. Syvret-Caplin
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgouin
K. Dickson (vidéoconférence)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
R. Di Tanna (vidéoconférence)
Rhonda Stewart (vidéoconférence)

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Wood
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers et des ressources matérielles
(vidéoconférence)
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du
transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)
D. Simoneau, directrice des ressources humaines
D. Foltin, directeur des services éducatifs (vidéoconférence)
G. O'Rourke, président de l'ESTA

ABSENTE : J. Bizeau

W. Gifford, président, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **SERMENT D'OFFICE**

Conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, H. Wood, directeur général, distribue les formulaires de serment d'office par voie électronique aux commissaires parents, Jacqueline Bizeau, Rita Di Tanna et Rhonda Stewart, qui prêtent ensuite serment par vidéoconférence en la présence virtuelle du directeur général et sont dûment assermentées. Katherine Mackenzie est assermentée en la présence de J. Main, directrice de scrutin. Les formulaires remplis sont remis à la directrice de scrutin.

Julie McWhirter, nouvelle commissaire, a été assermentée le 26 octobre 2022 par vidéoconférence en la présence virtuelle de H. Wood, directeur général, et de J. Main, directrice de scrutin. Les formulaires remplis ont été transmis à la directrice de scrutin.

3. DÉCLARATION DES RÉSULTATS

June Main, directrice de scrutin, remet au directeur général de la Commission scolaire Eastern Shores (CSES) les résultats des élections du 27 novembre 2022, au cours desquelles Julie McWhirter a été élue par acclamation à la circonscription 3.

4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

K. Mackenzie, commissaire, demande à ce que Denis Gauthier soit nommé président d'élection et Hugh Wood, scrutateur, pour l'élection des membres du comité exécutif de la CSES.

5. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

C22-12-935 Il est proposé par K. Ward que **Ron Mundle**, commissaire, soit nommé au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

C22-12-936 Il est proposé par M. Syvret-Caplin que **Kathy Mackenzie**, commissaire, soit nommée au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

C22-12-937 Il est proposé par K. Dickson que **Mary Ellen Beaulieu**, commissaire, soit nommée au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

C22-12-938 Il est proposé par R. Mundle que **Kerry Dickson**, commissaire, soit nommé au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

C22-12-939 Il est proposé par G. Hayes que **Kenny Ward**, commissaire, soit nommé au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

C22-12-940 Il est proposé par M. E. Beaulieu que **Rita Di Tanna**, commissaire, soit nommée au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

Le président d'élection sollicite à trois reprises d'autres mises en candidature.

C22-12-941 Il est proposé par R. Mundle de mettre fin au processus d'appel de candidatures.

ADOPTÉ

On demande aux candidats s'ils acceptent leur nomination :

Rita Di Tanna, commissaire parent, décline sa nomination

Kenny Ward, commissaire, accepte sa nomination

Kerry Dickson, commissaire, accepte sa nomination

Mary Ellen Beaulieu, commissaire, décline sa nomination

Kathy Mackenzie, commissaire parent, accepte sa nomination

Ron Mundle, commissaire, accepte sa nomination

ATTENDU QU'il reste un siège à combler au comité exécutif après le premier cycle de nominations;

C22-12-942 Il est proposé par M. E. Beaulieu que Mederic O'Brien, commissaire, soit nommé au comité exécutif de la CSES.

ADOPTÉ

Mederic O'Brien, commissaire, accepte sa nomination.

Au terme du processus de mise en candidature, voici la composition du comité exécutif de la CSES :

Président : Wade Gifford **Commissaire parent :** Kathy Mackenzie

Commissaires :

- 1 : Mederic O'Brien
- 2 : Kenny Ward
- 3 : Ron Mundle
- 4 : Kerry Dickson

6. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

C22-12-943

Il est proposé par M. Syvret-Caplin que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES soit approuvé moyennant l'ajout suivant au point de résolution 14.5 :

Modifications au règlement 8

ADOPTÉ

7. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Lecture du procès-verbal

7.1.1 Séance du 24 octobre 2022

C22-12-944

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 24 octobre 2022, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Ward que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

7.2 Approbation du procès-verbal

7.2.1 Séance du 24 octobre 2022

C22-12-945

Il est proposé par D. Hunt que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES, tenue le 24 octobre 2022, soit approuvé.

ADOPTÉ

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Sans objet

9. COMITÉS DES COMMISSAIRES

9.1 COMITÉS DES COMMISSAIRES POUR 2022-2024

C22-12-946

Il est proposé par K. Mackenzie que les comités mandatés et recommandés aux termes de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que d'autres comités facultatifs jugés nécessaires au bon fonctionnement de la commission scolaire, soient formés et que les membres desdits comités soient répartis comme suit :

Comité d'évaluation du DG

W. Gifford
M. E. Beaulieu
G. Hayes
R. Mundle
K. Mackenzie
Secrétaire général

Comité de vérification

W. Gifford
M. O'Brien
J. McWhirter
M. Syvret-Caplin
R. Di Tanna
Directeur général
Directrice des services financiers

Comité des ressources humaines

W. Gifford
M. E. Beaulieu

Comité de gouvernance et d'éthique

W. Gifford
M. O'Brien

K. Ward
R. Mundle
K. Dickson
R. Di Tanna
Directeur général
Directrice des ressources humaines

J. McWhirter
M. Syvret-Caplin
D. Hunt
R. Stewart
Directeur général
Secrétaire général

Comité du transport

W. Gifford
G. Hayes
D. Bourgoïn
R. Di Tanna
Directeur général
Directrice des services financiers
Directrice du transport scolaire
Directrice (N. Savage)
Autre (C. Pitt)

Comité des bâtiments

W. Gifford
K. Ward
D. Hunt
D. Bourgoïn
K. Dickson
J. Bizeau
Directeur général
Directrice des services financiers
Régisseur, Ressources matérielles et approvisionnement (T. Renouf)
Autre (C. Pitt)

ADOPTÉ

9.2 COMITÉ DES TRANSPORTS ÉTABLI CONJOINTEMENT AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

C22-12-947

Il est proposé par G. Hayes de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif des transports mis sur pied conjointement avec le Centre de services scolaire des Chic-Chocs :

- R. Mundle, commissaire
- D. Bourgoïn, commissaire
- J. Bradbury, directrice générale adjointe

ADOPTÉ

10. CORRESPONDANCE

10.1 Assurance de l'ACSAQ pour les commissaires

On informe les commissaires et commissaires parents de l'option qui leur est offerte de contracter une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident par l'entremise de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). La date limite pour s'en prévaloir est le 15 janvier 2023, afin que l'ACSAQ puisse recevoir l'information à temps.

10.2 Carte de remerciements

R. Mundle a fait parvenir au Conseil une carte de remerciements pour les témoignages de sympathie reçus lors du décès de sa belle-mère, M^{me} Bridget Bond McDonald.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT

W. Gifford présente son rapport d'activités, qui est versé au dossier. Il informe les membres qu'une séance de perfectionnement professionnel aura lieu en janvier pour les nouveaux commissaires, et discute du projet de loi 40 et des activités de l'ACSAQ.

12. DIRECTEUR GÉNÉRAL

12.1 Rapport du directeur général

Le directeur général présente un rapport des activités qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre. Le document est versé au dossier.

12.2 Dépôt du rapport annuel 2021-2022

Le rapport annuel pour l'exercice 2021-2022 est présenté au Conseil des Commissaires. Le document est versé au dossier. Le public sera invité à consulter le document lors de la prochaine rencontre du Conseil en février.

13. **COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS**

La prochaine rencontre du Comité consultatif sur les besoins particuliers (CCBP) aura lieu en janvier 2023.

14. **POINTS DE RÉOLUTION**

14.1 **Régime d'emprunts par marge de crédit 22-23**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Shores (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière* pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

ATTENDU QUE le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

C22-12-948

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU par le commissaire D. Bourgouin

1. **QUE**, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de

marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;

- c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets.

2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

3. QUE, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;

4. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;

6. QUE, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;

7. QUE le directeur général et la directrice des ressources financières et matérielles pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 7, l'agente de gestion financière de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;

9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉ

14.2 Dépôt des états financiers pour l'exercice 2021-2022

ATTENDU qu'en conformité avec les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, les avis publics ont été placés dans des publications locales; et

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant et les états financiers en date du 30 juin 2022 ont été présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au comité de vérification le 22 novembre 2022;

C22-12-949

IL EST PROPOSÉ par M. Syvret-Caplin et résolu à l'unanimité que le Conseil des Commissaires accuse réception du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers tels qu'ils ont été soumis.

ADOPTÉ

14.3 Modification de la résolution C22-10-927

C22-12-950

Il est proposé par G. Hayes de modifier comme suit la résolution C22-10-927 :

- **Changer la durée du contrat (contrat de six ans)**
- **Changer la date de fin et l'établir au 30 juin 2028**

« ...d'approuver le contrat de transport scolaire de ~~cinq ans~~ **six ans** suivant avec Autobus du Fer Inc. du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin ~~2027~~ **2028**, tel que mentionné ci-dessous;

ET QUE H. Wood, directeur général, soit autorisé à signer le contrat au nom de la CSES ... »

Autobus du Fer	Montant avant taxes	KM inclus
Flemming/école secondaire Queen Élizabeth	108 056,74 \$	120
Flemming/école secondaire Queen Élizabeth	108 056,74 \$	120
Port-Cartier – école secondaire Queen Élizabeth	98 545,96 \$	120
Total :	314 659,44 \$	

ADOPTÉ

14.4 Résolutions relatives aux ressources humaines

14.4.1 Nomination d'un régisseur en ressources humaines

C22-12-951

Il est proposé par R. Mundle de nommer **Lisa Cleary** au poste de régisseur en ressources humaines à plein temps (100 %) au service des ressources humaines, à compter du 9 janvier 2023.

ADOPTÉ

14.5 Modifications au règlement 8

C22-12-952

Il est proposé par K. Mackenzie de modifier comme suit le règlement 8 visant à établir l'heure, la date et l'emplacement des rencontres du comité exécutif et du Conseil des Commissaires pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Modifier la date des séances du 27 février pour qu'elles se tiennent plutôt le 7 février 2023, mais encore en soirée;
- Modifier la date des séances du 3 avril pour qu'elles se tiennent plutôt le 21 mars 2023, et en modifier l'heure (13 h et 13 h 15, à Métis-sur-Mer);
- Modifier la date des séances du 29 mai pour qu'elles se tiennent plutôt le 9 mai 2023, mais encore en soirée;
- Modifier l'heure des séances du 20 juin 2023 (13 h et 13 h 15).

7 février 2023	New Carlisle	18 h 15	18 h 30
21 mars 2023	Métis-sur-Mer	13 h	13 h 15
9 mai 2023	New Carlisle	18 h 15	18 h 30
20 juin 2023	New Carlisle	13 h	13 h 15

ADOPTÉ

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sans objet

16. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES

Le 7 février 2023

- Comité exécutif : 18 h 15
- Conseil des Commissaires : 18 h 30

17. **DIVERS**

Sans objet

18. **HUIS CLOS**

18.1 **DÉCLARATION DU HUIS CLOS**

C22-12-953 Il est proposé par K. Ward de déclarer le huis clos à 14 h 32.

ADOPTÉ

18.2 **LEVÉE DU HUIS CLOS**

C22-12-954 Il est proposé par K. Ward de lever le huis clos à 14 h 43.

ADOPTÉ

Au terme de la séance à huis clos, la motion suivante est proposée :

18.2.1 **RUPTURE DE CONTRAT – Employé n° 1486**

C22-12-955 Il est proposé par R. Mundle de mettre fin au contrat d'enseignement à plein temps (100 %) de ***l'employé n°1486*** à compter du 13 décembre 2022.

ADOPTÉ

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H**

C22-12-956 Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Syvret-Caplin que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président